La constitution

A mon avis, monsieur l'Orateur, pour mettre de côté la Charte pour l'instant, le rapatriement de la Constitution, l'enchâssement des libertés et des droits, de même que la nouvelle formule d'amendement représentent les premiers pas d'une véritable réforme en profondeur. Cette réforme c'est le premier ministre lui-même (M. Trudeau) qui l'avait promise aux Québécois à la veille du référendum lorsqu'il déclarait, et je cite:

Je sais que je peux prendre l'engagement solennel qu'à la suite d'un non, nous allons mettre en marche immédiatement le mécanisme de renouvellement de la Constitution, et nous n'arrêterons pas avant que ce soit fait.

Je suis persuadé qu'à ce moment-là le premier ministre misait sur la bonne volonté exprimée par la plupart des premiers ministres provinciaux lors du référendum pour réaliser ce renouvellement par le biais des conférences fédérales-provinciales. J'attendais énormément moi aussi des consultations entreprises l'été dernier par le ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social et aussi de la conférence fédérale-provinciale du mois de septembre. Et au lieu d'assister à une assemblée de négociations où l'enjeu véritable était le renouvellement de la Constitution, nous avons vu des premiers ministres qui discutaient de partage des pouvoirs en premier lieu et ne semblaient pas tellement préoccupés ou pressés de voir le jour du rapatriement de la Constitution et l'inclusion d'une charte des droits de la personne.

Après une dizaine de conférences du même genre en 54 ans, je constate que la Constitution n'a pas bougé d'un pouce, parce que les changements ont été mineurs et elle est toujours à Londres. Alors comment pouvons-nous réaliser cette promesse de donner à la population une Constitution moderne qui colle à la réalité canadienne à l'aube du 21° siècle? D'une part, monsieur le président, depuis le moment où le gouvernement du Canada a déposé son projet de résolution, une vive opposition accuse Ottawa de vouloir agir seul, sans le soutien des provinces et de la population. Des personnes se demandent si l'action du gouvernement est sage et légitime.

Par une vaste offensive de propagande publicitaire, le gouvernement québécois entretient la confusion en affirmant qu'Ottawa devrait revenir à la table pour négocier et s'entendre, car il ne faut pas se faire avoir, dit le slogan, et enfin, certains éditorialistes, commentateurs et intellectuels ont traité les députés libéraux fédéraux du Québec de moutons, de traîtres, d'aphones. Du haut de leur chaire, monsieur le président, ces grands prêtres de l'actualité vont même jusqu'à exhorter les députés à ignorer la ligne du parti et à voter selon la voix de leur conscience.

On croirait à les entendre, monsieur le président, que le projet de résolution signifie la fin du régime fédéral actuel, un projet qui vient à notre attention du jour au lendemain sans préavis et sans consultation. Telle n'est pas la situation, monsieur le président. Pendant tout l'été dernier, les provinces ont été consultées, le caucus québécois et le caucus national se sont réunis à plusieurs reprises pour s'assurer que les propositions du gouvernement du Canada et des provinces soient acceptables à tous les députés, entre autres aux députés libéraux du Québec.

A ce moment, j'étais à même de constater la bonne volonté du premier ministre et du ministre de la Justice dans l'amorce des pourparlers avec les premiers ministres des provinces, parce qu'ils ne cessaient pas de s'assurer qu'il n'arriverait pas un point où les députés de ce côté-ci de la Chambre ne pourraient les appuyer. C'est sûr que tout le monde s'attendait à beaucoup plus sur la conférence constitutionnelle des premiers ministres de septembre dernier. J'ai été décu, comme plusieurs de mes collègues, de constater qu'après toutes ces heures de négociations, les participants ne s'étaient pas entendus sur la facon dont on pourrait modifier la Constitution, dès qu'elle serait chez nous. Il aurait peut-être été plus souhaitable que l'attitude du gouvernement canadien, je l'admets, et des provinces à la table soit sur certains points plus souple afin d'en arriver à une véritable entente entre les parties. Mais puisque nous constatons l'échec de cette conférence, faut-il se croiser les bras et attendre une autre conférence constitutionnelle ou plutôt accepter un projet qui se propose de donner à la population canadienne une Constitution proprement canadienne et cela non pas en 54 ans, mais dans des délais beaucoup plus courts, un projet qui contourne le principe de l'unanimité, qui créa l'impasse des conférences des premiers ministres depuis une quarantaine d'années, monsieur le président?

[Traduction]

Certains m'ont demandé comment un député qui a la réputation d'aimer les négociations pacifiques, la recherche du consensus plutôt que l'affrontement, un député que certains de ses collègues de l'autre côté considèrent comme une colombe, peut appuyer cette résolution. Je veux bien admettre que je suis une colombe. Je veux bien admettre que je n'aime pas la situation dans laquelle nous nous trouvons. Je veux bien admettre que nous ne sommes pas parvenus à une entente, mais ce n'est pas faute d'avoir essayé. Nous voici à la croisée des chemins. Nous pouvons reconnaître qu'il y a eu échec partiel dans la recherche de l'unanimité, courir le risque de retourner à la table de négociation avec des partenaires qui n'arrivent pas à se mettre d'accord entre eux, au risque d'annuler les progrès déjà réalisés, ou bien nous pouvons appuyer la résolution. Moi j'ai opté pour la résolution. C'est un important progrès, c'est un premier pas dans la réalisation de l'objectif de réforme constitutionnelle que nous nous sommes tous fixé. Si nous renonçons maintenant, l'échec est fatal. Et un échec survenant après 55 ans d'efforts ne pourrait que renforcer le statu quo. Et moi, monsieur l'Orateur, je ne suis pas un défenseur du statu quo.

En ma qualité de Québécois et de combattant du référendum, je ne puis considérer que cette résolution remplit toutes les promesses faites pendant la campagne référendaire. Ce n'est qu'un pas. Du côté gouvernemental, nous aurons le devoir de veiller à ce que la réforme constitutionnelle se poursuive avec la pleine participation des députés.

Le travail accompli par les parlementaires du comité mixte prouve amplement qu'il ne faut pas compter sur les onze premiers ministres et sur leurs technocrates pour réaliser les modifications constitutionnelles.